

Conférence de presse du 2 juillet 2024

Lancement de la campagne de votation contre la réforme des caisses de pensions

Retour à l'expéditeur – non à l'arnaque de la LPP !

Discours d'Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse

Pas de réforme à n'importe quel prix !

« Plutôt une mauvaise réforme que le statu quo ». Tel est, en schématisant à peine, un des principaux arguments du camp du oui à la réforme de la LPP. Or nous n'avons aucune envie d'une mauvaise réforme, et c'est pourquoi nous sommes là aujourd'hui. Car le 2^e pilier n'a pas besoin d'être réformé à tout prix. La quasi-totalité des 1400 caisses de pensions en Suisse – toutes gérées paritairement par les employeurs et les salarié·e·s – sont solidement financées, et aucune caisse gérée de manière sérieuse n'est au bord de la faillite (seules 43 étant encore en découvert). Avec la hausse des taux d'intérêt, il n'y a plus d'urgence à réformer. La redistribution, souvent dénoncée, des jeunes vers les seniors n'est plus constatable pour la deuxième année de suite, comme le souligne le rapport de la Commission de haute surveillance de la LPP. Il serait donc aberrant d'accepter une réforme de la LPP pour le seul plaisir de réformer. Quiconque a suivi de près les délibérations parlementaires et examiné le résultat aura remarqué qu'on a trop chargé la barque. Même les expert·e·s en caisses de pensions appellent à refuser, pour des raisons techniques, cette réforme hasardeuse. En votant le 22 septembre non à la réforme actuelle, les citoyennes et citoyens ouvriront donc la voie à une réforme cohérente et équilibrée.

Le projet n'atteint pas son objectif de maintien des rentes

Le Conseil fédéral n'a cessé de dire qu'une réforme du 2^e pilier ne devait pas entraîner de baisse de rente pour les personnes assurées. Or la présente réforme brise cette promesse. Travail.Suisse le dit haut et fort : avec une telle réforme, les rentes d'un grand nombre de travailleuses et travailleurs vont diminuer. Pour des raisons techniques, la réduction du taux d'intérêt de 6,8 à 6,0 % aboutira logiquement à des rentes plus basses, si les paramètres ne sont pas ajustés pour que le capital d'épargne augmente suffisamment jusqu'à la retraite. La solution transitoire est tout sauf sociale : seuls 25 % des assuré·e·s bénéficieront du supplément de rente complet, 25 % toucheront un supplément réduit et les 50 % restants n'auront droit à rien – alors même que l'abaissement du taux de conversion touche tout le monde. En outre, le supplément de rente repose sur un financement antisocial : car la déduction de salaire supplémentaire destinée à en couvrir une partie dans les quinze prochaines années n'est due que jusqu'à concurrence d'un salaire de 176 400 francs. Les personnes qui gagnent davantage ne seront donc pas mises à contribution – contrairement à ce qui se fait dans l'AVS – sur la totalité de leur salaire. Le projet frappera de plein fouet la classe moyenne. Or en amont d'AVS 21, il avait été promis aux femmes qu'elles obtiendraient des rentes plus élevées, promesse qui n'a pas été tenue. Tant les femmes que les hommes subiront de lourdes pertes avec cette réforme. Seul un non peut empêcher une pareille arnaque.

Tout le monde est concerné – y compris dans le domaine surobligatoire

On dit souvent, pour rassurer les gens, que seuls 15 % des assuré·e·s font partie d'une caisse de pensions se limitant aux prestations obligatoires. Or il faut garder à l'esprit qu'aujourd'hui déjà, les caisses dépassant le minimum légal ont la possibilité de ramener leur taux de conversion en dessous de 6,8 %. Elles ne s'en sont pas privées ces dernières années puisqu'en 2023, le taux de conversion moyen s'élevait à 5,31 %. Autrement dit, comme le taux de conversion légal entrant dans le calcul de la prestation minimale affecte aussi le régime surobligatoire, les caisses de pensions auront une marge de manœuvre d'autant plus grande pour réduire encore leur taux de conversion.

« Payer plus, toucher moins ! » est une aberration

Nous, de Travail.Suisse, avons l'intime conviction que le projet actuel nous obligeant à payer davantage pour toucher moins échouera aux urnes. Les revenus moyens doivent s'attendre à des baisses de rentes de 5 à 15 %. En raison de l'abaissement du seuil d'entrée, bien des gens seraient tenus de cotiser à la prévoyance professionnelle sans obtenir au final une rente plus élevée, puisque de toute façon ils auront besoin à la retraite des prestations complémentaires (PC). Quant aux petits revenus, ils subiraient à l'avenir des déductions salariales plus élevées, pour recevoir plus tard des rentes de vieillesse à peine supérieures au seuil des PC. Globalement, il ne leur resterait qu'un moins bon salaire. Le projet s'est donc transformé en une réforme coûteuse et déséquilibrée, entraînant des pertes de salaires comme de rentes. Par conséquent, un non s'impose le 22 septembre 2024 – retour à l'expéditeur !

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse/ancien conseiller national, 079 287 04 93